



Capsule d'information

Douanes

À l'intention des agents et fournisseurs

Changements aux tarifs

La Société des alcools du Québec a pris connaissance de l'avis émis par l'Agence des Services frontaliers du Canada concernant la baisse des tarifs douaniers applicables aux produits importés en provenance d'ailleurs que des États-Unis et du Mexique, le 5 janvier dernier. Ces nouveaux taux ont été entérinés le 6 janvier.

Voici les principales catégories touchées par ce changement :

- Vins non fortifiés
- Vins mousseux et Champagnes
- Vins fortifiés, Portos
- Coolers à base de vin

De ce fait et en respect avec la loi, la SAQ appliquera ces changements de tarifs (toutes des baisses) le plus rapidement possible, soit dès le prochain changement de prix de détail qui entrera en vigueur, dans les succursales et les agences, le 4 février.

Comme cette décision influence, à la baisse, les prix de détail des produits, la clientèle de la SAQ en sera la bénéficiaire directe. Nous comptons donc sur votre collaboration pour ne pas modifier vos prix lors de la prochaine plage de changement de prix, prévue à la fin janvier.

Pour la mise à jour des différents tarifs, veuillez consulter l'onglet *droit protecteur* du tableau [Frais de service – Produits en succursale](#).

Vous pouvez également consulter le site Internet de [l'Agence des Services frontaliers du Canada](#).

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter
notre **S**ervice d'**A**ssistance aux **R**elations d'**A**ffaires (SARA)
par courriel à sara@saq.qc.ca ou par téléphone au 514 254-2711.